

M. Wilson croit que, pour donner temps à la commission d'examiner minutieusement le projet, il doit être voté en première lecture. La discussion aura lieu en deuxième lecture. En conséquence, l'orateur s'oppose à l'urgence.

Après quelques observations nouvelles de MM. Fay et Wilson, l'urgence est proposée.

M. Clapier soutient longuement l'ajournement de la discussion relative aux lignes du Midi.

Le résultat de la discussion est renvoyé à demain.

La séance est levée à 6 h.

LETTERS DE PARIS

Correspondance particulière du Journal de Nouvelle.

Paris, 2 décembre.

Hier n'y avait encore rien de fait entre les groupes de l'Assemblée pour la composition de la liste électorale conservatrice. Le groupe Lavergne va du centre droit au centre gauche, suivant les uns pour essayer d'opérer un rapprochement entre les deux centres, suivant les autres pour savoir de quel côté son intérêt doit l'attacher.

On dit que MM. les députés veulent être gracieux pour la presse et seraient disposés à nommer un journaliste sénateur. On avait déjà proposé de M. John Lemaine; voici qu'il est question de M. Janicot. Ce choix serait plus convenable, car l'honorable rédacteur en chef de la *Gazette de France* a su conquérir l'estime de tous ses adversaires.

Quelques journaux prétendent que les conservateurs de l'Assemblée ont formé le projet de ne pas fixer de date précise à la dissolution et de se borner à déterminer l'ordre du jour. C'est pure calomnie: il est bien évident pour tous que les lois constitutionnelles étant votées, les élections générales peuvent plus à présent être ajournées à plus de trois mois.

L'émotion causée par l'affaire du canal de Suez se calme un peu, et l'on assure qu'il n'y aura pas de discussion publique à l'Assemblée sur ce sujet.

La question est en ce moment traitée par la diplomatie et l'on s'occupe de préparer un accord qui établirait la neutralisation du canal garantie par toutes les puissances. Ce serait là certainement la plus simple solution.

Le *Gaulois* est seul poursuivi pour la publication du discours de M. Paul de Cassagnac, et celui-ci est poursuivi également comme complice du *Gaulois* pour lui avoir fourni les éléments d'un délit. L'*Echo*, qui, le premier, a publié un compte-rendu sténographique et les autres journaux qui, avant le *Gaulois*, avaient publié l'analyse très complète du discours, ne sont pas poursuivis. Dans de telles conditions l'acquittement du *Gaulois* et de l'orateur est considéré comme certain. On dit que le gouvernement est bien aise de cet incident qui démontrerait les inconvénients du jury pour la répression des délits de presse et qui justifierait la loi qu'il vient de préseler.

Virginie Déjazet a succombé hier matin à la maladie dont elle souffrait depuis longtemps; elle était née en 1798. Frétilloge est morte en chrétienne; ses obsèques auront lieu à l'église de la Trinité.

Aujourd'hui un restaurateur de la rue Montmartre a célébré l'anniversaire du 2 décembre en versant du matin au soir du champagne à tous ceux qui sont venus déjeuner ou dîner dans son établissement.

Simple coïncidence. Il y a ce soir grand dîner militaire, à Versailles, chez le maréchal de Mac-Mahon.

Cinq heures. — Dans les discussions des bureaux qui ont eu lieu aujourd'hui sur le projet de dissolution, la majorité semble se prononcer pour le 13 février comme date des élections générales.

(Autre correspondance.)

Paris, 2 décembre 1875.

Je vous ai fait connaissance, hier, l'intrigue de certains membres du centre droit pour renverser M. Buffet, avant la séparation de l'Assemblée.

Les orateurs du centre droit, dans le débat sur l'état de siège, développeraient, dit-on, ces idées; qu'ils ne peuvent accepter des élections faites sous un régime exceptionnel, ni comme libéraux, ni comme conservateurs.

Libéraux, ils réclament l'indépendance absolue de la discussion pendant la période électorale.

Conservateurs, ils soutiennent qu'une chambre élue en dehors des conditions de pleine liberté serait discredited d'avance et exposée à toutes les attaques du parti révolutionnaire, comme a été l'Assemblée de Bordeaux et de Versailles.

Dans la diplomatie, on attache une grande importance à l' entrevue récente du prince Gortschakoff, avec le prince Bismarck à Berlin. On se demande si l'Allemagne et la Russie vont agir d'accord en Orient?

Quant à l'Angleterre, elle possède Gibraltar.

L'Angleterre a augmenté considérablement les fortifications de Malte.

L'Angleterre veut avoir une seconde escadre dans la Méditerranée.

L'Angleterre tend à s'appuyer à définitivement sur le Canal de Suez.

Nous parlons que de la France, et que deviendront ses relations maritimes du Midi?

Personne n'a songé encore!

Si nos députés étaient encore en état de discuter sérieusement, jamais interpellation n'aurait été plus nécessaire à notre politique extérieure.

Les amis de M. le duc Decazes sont ceux qui si on l'interroge sur l'affaire de Suiz, il renverrait toute réponse à la publication du *Libre Journal*.

Les documents contenus dans ce recueil diplomatique prouveraient, ajoutaient-ils, que M. Decazes n'a rien à faire des projets de l'Angleterre, qu'il a fait les efforts les plus énergiques pour empêcher le résultat, mais que la situation ne permettait pas à ces efforts d'aboutir. Toute fois, il aurait obtenu du cabinet de St-James des garanties qui donnaient toute sécurité aux intérêts français. C'est ce qu'il faudrait voir si une discussion venait à s'ouvrir.

P. S. Les gauches, qui, depuis plusieurs mois, avaient la majorité dans les bureaux, ont été battues aujourd'hui dans la nomination des commissaires pour la date de la dissolution. Les conservateurs ont huit membres et les gauches sept.

La dissolution et les élections générales se trouvent nécessairement subordonnées à l'élection des soixante-quinze sénateurs inamovibles, élection dont il est impossible de prévoir le terme.

DE SAINT-CHÉRON.

ETRANGER

L'ATTENTAT CONTRE ZANZIBAR. — Voici le document que le télégraphe nous a annoncé avant-hier et que publie la *Pall Mall Gazette* de Londres :

« 17 novembre.

» Annoncez au peuple anglais que les Egyptiens avec quatre navires, 400 soldats et des canons, ont, sans me prévenir, saisi et occupé la partie nord des Etats de Zanzibar, abasé mon pavillon à Brava et Kisimayo, occupé les fortifications et désarmé mes troupes. »

On ne donne aucune raison de l'acte d'agression de l'Egypte, qui peut être considéré comme un outrage gratuit, d'autant plus inexplicable que le sultan de Zanzibar a été reçu très amicalement par le khédive pendant son séjour récent en Egypte. On ne peut douter que la possession de ces deux localités ne soit de la plus haute importance pour l'Egypte, par suite de l'occupation, par ses troupes, de Zaila, Berbera et Harar; mais si c'est là le seul motif de cette annexion, il est à espérer que l'Angleterre et les autres puissances européennes qui ont des traités avec le sultan de Zanzibar interviendront promptement pour prévenir cette spoliation.

BULLE IN ÉCONOMIQUE

Le temps s'est mis à la grêle et la neige, depuis quelques jours, a fait son apparition. Il est vivement à souhaiter que cette température se maintienne, aussi bien pour les transports que pour la conservation de la betterave, qui a subi une grande altération. C'est maintenant, que l'arrachage est terminé, qu'on peut juger de l'abondance de la récolte, qui ne trouvera pas entièrement un emploi industriel: beaucoup de betteraves seront en effet employées comme nourriture et même comme engrangées, saute de trouver un prix remunerateur.

Au moment où les cultivateurs vont préparer leurs labours d'hiver et se préoccupent déjà des conditions de la future récolte, nous ne saurons assurer leur recommandation de se prémunir contre le retour d'un conflit comme celui qui a éclaté cette année entre eux et les fabricants. Les moyens pratiques existent: ils consistent dans le choix d'une graine de bonne race, garantie d'origine; dans le rapprochement des plants qui donnent et l'arrosseuse en sucre et le rendement en poids; enfin dans l'exclusion des mauvais engrangés telle que substances trop azotées ou nitrate de soude, qui font dégénérer les meilleures graines et mettent à néant les pratiques actuelles sur lesquelles l'expérience a pesonné.

Le cultivateur est intéressé à satisfaire le fabricant de sucre s'il veut conserver au pays une de ses plus utiles industries, dont la disparition ou la décadence le frapperait tout le premier. C'est dans cet esprit, espérons-le, que ce renouvellement des relations de la culture et de l'industrie. Les nouvelles de la sucrerie étrangère présentent des caractères analogues; en Belgique, en Autriche-Hongrie, en Allemagne, partout la récolte est abondante et le rendement en sucre plus faible que celui de l'an passé. On n'en fera pas moins, en Europe, 150 millions de kilogrammes de plus que la campagne dernière et la production générale dépassera dès lors 1.200.000 kilogrammes.

(Journal des Fabricants de sucre.)

Roubaix-Tourcoing ET LE NORD DE LA FRANCE

Nous apprenons que le décret de concession des tramways urbains a été signé hier matin par M. le Président de la République. Il paraîtra au *Journal officiel* sous quelques jours.

Les instituteurs ne doivent avoir désormais aucun rapport avec cette société et des mesures sévères seraient prise contre ceux qui ne se conformeraient pas à cette interdiction.

La mort de Déjazet ouvre aux chroniqueurs une source inépuisable d'anecdotes qui permettent d'apprécier les rares qualités d'esprit et de cœur de la charmante comédienne. Mlle Déjazet, a laissé aussi à Lille un souvenir touchant.

On voit encore à l'entrée de l'allée qui longe à gauche la clôture du cimetière de l'Est une pierre sur laquelle on lit que ces mots: « Une amie a passé par là. » C'est, dit le *Progrès*, la tombe d'un jeune musicien de l'orchestre de notre théâtre qui se lui par déesse pour l'amour il y a quelques vingt ans. Epis de la célèbre artiste, se voyant

Méreuil ont commencé simultanément à la guerre et à la bataille de la Madeleine, devant les deux commissions dont nous avons donné la composition, les examens des candidats aux grades d'officier de réserve active ou d'armée territoriale dans le département du Nord.

Une vingtaine de jeunes gens étaient convaincus de chaque part. La plupart étaient arrivés en mesure de remplir toutes les prescriptions de la théorie et de l'administration.

Les travaux proposés à la constitution des listes du contingent de l'armée territoriale se poursuivent activement. Une circulaire que vient d'adresser le ministre de la guerre au gouverneur militaire de Paris et de Lyon, au gouverneur général de l'Algérie et aux généraux commandant les corps d'armée, donne de nouvelles instructions à ce sujet.

Par assimilation à ce qui se fait pour les hommes de la disponibilité ou de la réserve de l'armée active, les feuilles matricules des hommes de l'armée territoriale porteront les indications des compagnies, escadrilles ou batteries assignés à ces hommes dans les corps auxquels ils sont affectés.

Tous les hommes qui figurent dans les tableaux de recensement admissibles par les préfets aux commandants de corps d'armée comme compris dans le contingent de l'armée territoriale (classes 1861, 1862, 1863, 1864, 1865, 1866), ainsi que les omis inscrits sur ces tableaux, depuis la clôture des opérations de révision, recevront un numéro.

Il y aura une série distincte de numéros par classe. Dans chaque classe on prendra successivement les tableaux de recensements annotés des différents cantons de la circonscription, et on donnera aux hommes les numéros formant la suite naturelle des nombres, en suivant l'ordre de leur inscription sur ces tableaux.

On comprend combien cette mesure facilitera les travaux d'écriture en cas d'appel pour les exercices, ou en cas de mobilisation, chaque homme étant matriculé par avance, et ayant son régiment désigné.

Le général de Cissey vient de donner les ordres nécessaires pour que les nouvelles dispositions du code de justice militaire soient portées à la connaissance de ces troupes ainsi que des hommes que leur âge appelle à faire partie soit de la réserves de l'armée active, soit de l'armée territoriale.

Eu ce qui concerne particulièrement ces derniers, nous ne saurons assurer leur respect de l'obligation que la nouvelle loi leur impose de se faire inscrire eux-mêmes sur les contôles, dans un délai de trois mois, et de faire aux commandants de la gendarmerie de la localité où ils résident les déclarations nécessaires à la constatation de leur résidence.

Tout homme en effet qui, appartenant aux classes de 1855 à 1871, c'est-à-dire qui sera né du 1^{er} janvier 1835 au 31 décembre 1851, et qui n'aura point fait dans le délai précité cette déclaration, sera puni d'une amende de 16 fr. à 200 fr. et de quinze jours à trois mois d'emprisonnement.

L'armée apprendra certainement avec satisfaction que les varcuses de gardes mobilisées qui existaient dans les magasins centraux d'habillement ont été distribuées en totalité. Il est donc permis d'espérer, après l'épuisement des approvisionnements des corps, que, dans le courant de 1876, l'infanterie française laissera ces défrôques assez disgracieuses et reprendra sa tenue réglementaire: tunique, veste et capote.

D'après l'*Evenement*, M. Bettieau, député du Nord et conseiller à la cour de Douai, se présentera aux élections générales comme candidat bonapartiste dans l'arrondissement d'Avesnes. Il aura pour concurrent M. de Marcère, également député du Nord et conseiller à la cour de Douai.

M. de Marcère, un des rapporteurs de la loi électorale, appartient au centre gauche.

On nous annonce la mort de M. l'abbé Legrand, curé de Fribourg-a-Grande, et de M. l'abbé Debout, curé de Merris.

Le ministre de l'instruction publique et des cultes, vient de signaler aux préfets les dangers de la Société pour l'Instruction élémentaire qui poursuit, depuis quelque temps, un but absolument étranger aux véritables intérêts de l'enseignement.

Les instituteurs ne doivent avoir désormais aucun rapport avec cette société et des mesures sévères seraient prise contre ceux qui ne se conformeraient pas à cette interdiction.

La mort de Déjazet ouvre aux chroniqueurs une source inépuisable d'anecdotes qui permettent d'apprécier les rares qualités d'esprit et de cœur de la charmante comédienne. Mlle Déjazet, a laissé aussi à Lille un souvenir touchant.

On voit encore à l'entrée de l'allée qui longe à gauche la clôture du cimetière de l'Est une pierre sur laquelle on lit que ces mots: « Une amie a passé par là. » C'est, dit le *Progrès*, la tombe d'un jeune musicien de l'orchestre de notre théâtre qui se lui par déesse pour l'amour il y a quelques vingt ans. Epis de la célèbre artiste, se voyant

sans fortune et sans réputation, le pauvre musicien n'avait pas osé déclarer une passion qui l'avait tué.

C'est à ce malheureux jeune homme, mort si pauvre qu'il n'avait pas le moyen de se faire une sépulture, que Mlle Déjazet a fait élever un monument funéraire, près duquel elle ne manquait jamais d'aller s'asseoir quand elle venait à Lille.

Le fanfare Delaistre déposa les mœurs suivants le dimanche 5 novembre, à l'église Notre-Dame, à la messe de 9 h. 1/2.

1^{er} Chart des dons : 1. M. Béguet. 2^{me} Meilleur des bois. 3^{me} CH. PANNE.

M. Wallon, ministre de l'instruction publique, vient de faire don à M. S.-H. Henry Berthoud, pour le Musée Berthoud, à Douai, d'une collection ethnographique envoyée de Sumatra par M. L. K. Harmen.

Cette collection se compose de quatre-vingt-six objets, parmi lesquels se trouvent une série de modèles d'instruments d'agriculture, des armes, des vases, des ustensiles, des étoffes et beaucoup d'autres objets d'autant plus précieux, que les produits de Sumatra sont peu connus jusqu'ici.

Tous les hommes qui figurent dans les tableaux de recensement admissibles par les préfets aux commandants de corps d'armée comme compris dans le contingent de l'armée territoriale (classes 1861, 1862, 1863, 1864, 1865, 1866), ainsi que les omis inscrits sur ces tableaux, depuis la clôture des opérations de révision, recevront un numéro.

Il y aura une série distincte de numéros par classe. Dans chaque classe on prendra successivement les tableaux de recensements annotés des différents cantons de la circonscription, et on donnera aux hommes les numéros formant la suite naturelle des nombres, en suivant l'ordre de leur inscription sur ces tableaux.

Le vieillard de 70 ans, nommé Tettelin, disparu, disions-nous hier, depuis plusieurs jours, de son domicile, vient d'être retrouvé à l'hôpital. Il y était entré, sans crise, à la suite d'une blessure qu'il avait reçue, en tombant sur le pavé.

On se souvient que dernièrement, nous rapportions ici, en mettant au compte d'un garçon brasseur, nommé Constant Ballerger, un cas d'escroquerie dans lequel certain cocher de Lille avait joué le rôle de duppe. Le garçon brasseur lui ayant loué sa voiture pour le prix convenu de 10 fr., s'était fait descendre à Roubaix, et au moment de solder avait pris la poudre d'escampette. On croyait l'escroc fini à Menin. La vérité est que s'il y est allé, il n'a pas eu l'esprit de y rentrer. Aussi la police vient-elle de l'arrêter, et il aura à répondre d'un autre vol mixé à sa charge. Il paraît qu'une brave femme de la rue des Anges, qui passait rue de l'Alma à une heure assez avancée du soir, a été assaillie par lui et dépossédée de son portefeuille qui renfermait une somme de 75 fr. On voit que notre garçon brasseur avait résolument embrassé la carrière du vol.

On se figure qu'un marchand de marons est une momie qui ne pense qu'à servir chaud ses clients de passage et on ne s'attend guère qu'un homme qui pose toute une journée à l'orifice d'une cave avec la patience d'un sauton, puisse avoir des mœurs cruelles.

Cependant, quand J.-A. Tony s'y met, ce n'est plus un marchand de marrows, il devient un luron et un gaillard d'école le plus avancé. Avant hier, il se trouvait dans un estaminet de la place de la Liberté, et comme la dame du lieu refusait de servir davantage à boire à un homme qu'elle voyait ivre, il n'est pas d'outrage en paroles que le marchand de marrows n'ait vomis contre elle. La police, en intervenant, a pu seule mettre un terme aux épithètes maisonantes qui craqua